L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An............ $3 00
Six Mois............ 1 50
Quatre Mois............ 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Emplacement pour Manufactures.

L'ILET

Des rues Edinburgh, Palm (autrefois Seizième) Short et Fern (autrefois Washington,

FAISANT FACE A "L'ILLINOIS CENTRAL R. R."

UNE GRANDE PORTION DE TERRE FAISANT FACE AU NOUVEAU BASSIN.

Ilet de la rue Delord, ou Chemin Coquillé du Nouveau Bassin, Monroe Léonidas et Pear (autrefois Dix-neuvième).

La ligne des cars électriques de l'avenue Napoléon passe devant la propriété.

La Bâtisse à Deux Etages, No **1018** Rue Magnolia,

Occupée comme Demeure et Bureau.

Bâtisse à Un Etage, No **1020** Rue Magnolia,

Avec allée pour voiture sur le côté et écurie dans le fond.

Cottage Elevé, No **1024** Rue Magnolia.

Cottage Simple No **2219** Rue Sud Liberté

Cottage Double, Nos **3716** et **3718** Rue Laurel,

Entre les rues Peniston et Amélia.

Dans l'affaire de D. Negrotto, Jr, vs John B. Negrotto et als.

No 72,910 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur — Bureau 727 rue Commune—JEUDI, le 4 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 19e jour de mai 1904 et signé le 25e jour de mai 1904 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, et deux ordres de la même Cour, dans le même procès, datés respectivement le 13 juin et le 17 juin 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre dans le septième district de cette ville, bornée par les rues Edinburgh, Fern (autrefois Washington), Short et Palm (autrefois Seizième). Ladite portion mesurant 175 pieds à la rue Palm, 137 pieds 8 pouces 2 lignes à la rue Short, 87 pieds 11 pouces 2 lignes à la rue Fern et 279 pieds 5 pouces 4 lignes sur une ligne diagonale sur le côté le plus près de la rue Edinburgh.

2° Une certaine portion de terre dans le septième district de cette ville, bornée par les rues Edinburgh, Fern (autrefois Washington), Short et Palm (autrefois Seizième). Ladite portion mesurant 275 pieds à la rue Edinburgh, 111 pieds 10 pouces à la rue Fern, 62 pieds 1 pouce à la rue Short et 279 pieds 5 pouces et 4 lignes sur une ligne diagonale sur le côté le plus près de la rue Palm.

3° Une certaine portion ou morceau triangulaire de terre, dans le septième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Léonidas, Delord ou Chemin Coquillé du Nouveau Bassin et Pear (autrefois rue Dix-neuvième). Ladite portion de terre mesurant 274 pieds 9 pouces à la rue Delord ou le Chemin Coquillé, 251 pieds 3 pouces 3 lignes à la rue Monroe, 240 pieds 1 pouce 5 lignes à la rue Pear et 117 pieds 9 pouces 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Léonidas.

4° Un certain lot de terre dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Laurel, Jersey, ou Annonciation, Peniston et Amélia, désigné comme lot No 5 dans l'ilet 153, lequel dit lot mesurant 29 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 110 pieds et 29 pieds 2 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, etc., y appartenant.

Les améliorations comprennent le cottage double de deux chambres et cuisine de chaque côté, et étant connu par les numéros municipaux 3716 et 3718 rue Laurel.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, etc., y appartenant, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 326 borné par les rues Liberté, Howard, Philip et Jackson, désigné par le No 10, lequel dit et mesurant 30 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 138 pieds. Les améliorations comprennent le joli cottage simple, avec quatre chambres, cour sur le côté, hangar, etc., portant le No municipal 2219 rue S. Liberté.

6° Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, etc., y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Locust, Calliope et Euphrosine désignés par les Nos 11, 12 et 13 mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Magnolia sur 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent la bâtisse à deux étages avec quatre chambres, portant le No municipal 1018; la bâtisse à un étage avec allée de côté pour voiture et écurie dans le fond, connue comme le No 1020. Et le cottage élevé avec quatre chambres portant le No municipal 1024 rue Magnolia, entre Calliope et Euphrosine. Lot 11 et 12 (portant les Nos municipaux 1024 et 1020 rue Magnolia) avec les améliorations qui s'y trouvent seront vendus ensemble; et lot No 13 (portant le No municipal 1018 rue Magnolia) avec les améliorations qui s'y trouvent sera vendu séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, devant être démontrée par des billets à recevoir de l'acquéreur ou des acquéreurs, payables en un et deux ans de et après la date de l'adjudication, avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date desdits billets jusqu'au paiement. Le paiement des dits billets devant être garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les taxes pour 1904, et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

J. Zach. Spearing, avocat.
26 juin—26—juil 3 10 17 31—août 4

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

No 71,317—Division B.
Mme Catherine Dervin vs Mme Catherine Fialy, femme de Heliodore Le Court, et al.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 304 rue Baronne.—JEUDI, le 4 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 17 juin 1904 et signé le 23 juin 1904 par l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances là-dessus y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné comme lot No Un, de l'ilet No Trois, maintenant No Quarante-trois, borné par les rues Patterson et Thayer et les avenues Pacifique et Elmira, d'après un plan fait par W. T. Thompson, voyer, le 17 mars 1849, déposé en l'étude de James Graham, anciennement notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine, vingt sept pieds six pouces de face à la rue Patterson et courant au travers de la rue Thayer, sur laquelle il a la même mesure, et cent soixante dix huit pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et façade à l'avenue Pacifique, et cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé contigu au lot No deux.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No deux de l'ilet No Trois, maintenant No Quarante trois, d'après le plan de C. U. Lewis, voyer de cette ville, daté juin 1883 et annexé à un acte de vente passé pardevant W. J. Castell, autrefois un notaire en cette ville. Ledit lot mesurant en mesure américaine vingt sept pieds six pouces de face à la rue Patterson sur une profondeur de cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No un et cent quatre vingt deux pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne du lot No trois. Ledit ilet No Trois maintenant Quarante trois est borné par les avenues Pacifique et Elmira et les rues Patterson et Thayer.

Termes et conditions, à savoir—Un tiers au plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de la vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

N. B. Humphrey, avocat pour le plaignant.
P. F. Hennessey, avocat pour les défendants.
3 juil—3 10 17 24 31—août 4

F. A. ANDRIEU

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

628 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE
SUCCESSION DE JOSEPH DAVIS
No 72,542 Cour Civile de District, Division D.
COTTAGE SIMPLE.
1306 rue Lafayette.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 346 rue Commune—MARDI, le 16 août 1904 — En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., l'Hon. W. B. Sommerville, juge, daté et signé le 8 juillet 1904, et à moi adressé, j'offrirai en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec tous les droits, voies, améliorations et dépendances qui s'y trouvent y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Howard, Péritilat et Freret, désignée par le No 3, sur un plan déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant 17' 9" de face à la rue Lafayette sur une profondeur de 120' sur la ligne de côté la plus près de la rue Howard et 118' de profondeur sur la ligne opposée la plus près de la rue Freret, mesure américaine.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication et devant assumer les taxes de 1904.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
Robt J. Maloney, M. R. Neuhauser, avocats.
12 juil—12 17 24 31—août 7 14 16

Spear, Escoffier & Spear.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Gentil cottage élevé presque neuf,

825 RUE DUBLIN,

Entre les rues Burthe et Maple.

Successions de Emile Gardette et Marie Roy, sa femme.

Anatole Gardette et als vs Camille Gatte, un mineur.

No 73,650 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR, Placide J. Spear, Encanteur — Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI le 3 août 1904, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine cour le 24 juin 1904 (jugement signé en pleine cour le 30 juin 1904 par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent pour cause de maladie, la propriété ci-après décrite dans l'affaire ci dessus intitulée, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'ilet No 93, borné par les rues Dublin, avenue Carollton, Burthe et Maple (anciennement Seconde), mesurant, d'après le titre, 29 pieds, plus ou moins, de face à la rue Dublin, par 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot commence à une distance de 91 pieds de l'encoignure des rues Burthe et Dublin, et d'après un croquis actuel d'arpentage fait par D. E. Seghers, député-voyer en date du 17 juin 1904, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Emile Gardette en héritage de la succession de Juliette Hartier, veuve d'Emile Gardette, Senior, d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 1er octobre 1895.

Enregistré au Bureau des Transferts, livre 156, page 743, le 2 octobre 1895.

Les améliorations comprennent un joli cottage presque neuf élevé sur piliers en briques, retiré de la rue, ayant quatre chambres, cabinet, galerie de devant, cuisine, citerne, lieu d'aisance, hangar, etc., désigné par le numéro 825 rue Dublin.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un crédit de un an et deux ans à l'option de l'acquéreur, en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date du passage de l'acte de vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénando et de vente sans estimation, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations pour le montant du crédit, accepter la police d'assurance, rembourser la prime non expirée et transférer ladite police au porteur des billets et d'assumer de payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1904 et de déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix au moment de l'adjudication et d'avoir droit au loyer seulement à partir du jour de la signature de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Charles T. Soniat, avocat.
3 juil—3 10 17 24 31—août 3

Rennyson & Rufer.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième District.

Cottage simple avec cinq chambres. 1833 rue Ste Anne, entre les rues Derbigny et Roman, l'ilet de la rue Dumaine.

Dans l'affaire de la succession de feu Joseph Kaufmann.

No 73 184—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

EN vertu d'un ordre daté et signé le 24 juin 1904, par l'Honorable John St Paul, juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le MERCREDI, 3 août 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, et etc., située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Roman, Dumaine et Derbigny, désignée par la lettre (F) sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, le 10 avril 1861, et annexé à un acte passé le 18me jour de mai 1867, pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant 20 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes pour l'année 1904 devant être payées par l'acquéreur. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Watt Duffy, notaire, un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

I. B. RENNYSON, Encanteur.
28 juin—28—juil 10 17 24 31—août 3

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District

Portant le numéro municipal 5942 rue Preston.

Union Homestead Association vs Charles Burkhardt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 73,758—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 4 août 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle Orléans (autrefois Bloomingdale paroisse de Jefferson) dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Preston et Alonzo, et l'avenue State désigné comme lot No 20 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 17 mai 1873, ledit lot mesurant trente pieds six pouces de face à la rue Preston, trente deux pieds onze pouces et sept lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du côté du lot No 19 et cent cinquante pieds six lignes sur le côté plus près de la rue Alonzo.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Carroll & Carroll, avocats pour le plaignante.
1 juil—1 8 15 22 29—août 4

Jas. A. Brennan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

LOT VACANT A ALGER.

Succession de Morgan Wattigny.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A No 73,048. Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 2 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau, 733 rue Union en vertu d'un ordre daté et signé le 29 juin 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis juge, dans l'affaire dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre non amélioré, désigné par le No un, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Jackson (maintenant l'avenue Soleil) les rues Homer, Elmire et Chestnut (maintenant rue Belleville), mesurant trente deux (32') pieds, un (1") pouce et cinq (5"') lignes de face à la rue Chestnut (maintenant rue Belleville) sur une profondeur et façade à la rue Jackson, de cent vingt (120') pieds desquelles deux rues il forme l'encoignure.

Conditions—Comptant, l'acquéreur payant les taxes de 1904; l'acte de vente pardevant W. J. Hennessey, notaire; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

P. Y. Hennessey, avocat
2 juil—2 9 16 23 30—août 2

J. A. Reinach.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE EN PARTAGE.

No 71,317—Division B.
Mme Catherine Dervin vs Mme Catherine Fialy, femme de Heliodore Lecourt et al.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—JEUDI, le 21 juillet 1904, à 10:30 heures a. m., sur les lieux situés à l'encoignure de l'avenue Pacifique et de la rue Thayer, aussi sur les lieux situés à l'encoignure de la rue Patterson et l'avenue Pacifique, 5me District (Alger), consistant d'un lot de meubles de maison et effets, installations de buvette, miroir, etc., etc. en vertu d'un jugement rendu le 17 juin 1904 et signé le 23 juin 1904, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Conditions—Comptant.

JACOB A. REINACH, Encanteur.
10 juillet—10 14 21

VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Le productif magasin et résidence en bois à deux étages couvert en ardoises Nos 1300 et 1302 rue TOURO, angle de la rue Urquhart.

Et le morceau de choix pour bâtir contigu.

A L'ENCAN.

Succession de Patrick Ryan.

No 67,500—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, le 9 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu en cour ouverte le 17me jour de juin 1904 et signé en Cour ouverte le 23me jour de juin 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés foncières ci après décrites, à savoir—

1° Le désirable magasin et résidence en bois à deux étages, Nos 1300 et 1302 rue Touro à l'encoignure de la rue Urquhart, contenant grand magasin et entrepôts, galeries et sept chambres, hangar, citernes, etc., dans la cour, plus complètement décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Touro, Urquhart, Villeré et Bourbon, connu comme lot A, d'après un arpentage fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 21 mars 1904, lequel dit lot A mesurant 34 pieds de face à la rue Touro sur une profondeur et façade de 80 pieds à la rue Urquhart.

2° Le morceau de choix à bâtir contigu, décrit comme un certain lot de terre, et désigné par la lettre B, sur le susdit plan d'arpentage, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Touro, Urquhart, Villeré et Bourbon. Ledit lot B mesurant d'après cela 30 pieds de face à la rue Touro, la même largeur dans le fond par une profondeur de 86 pieds, entre lignes parallèles. Le lot B est contigu au lot A, et est une partie d'un lot autrefois connu comme lot No 2.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 au dessus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente. Les actes de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 juil—9 10 17 24 31—août 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Attention Capitalistes et Spéculateurs.

La Splendide Propriété Commerciale en Briques à Trois Etages.

Avec mansarde, Nos 613 et 615 rue Bienville avec bâtisse "L" dans le fond, connue comme les Nos 310 à 314 Passage de la Bourse à proximité de la rue du Canal et la nouvelle Maison de Cour et Bâtisse Publique de $1,000,000.

In re John Friedrich et al vs les mineurs Friedrich.

No 73,743—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo G. Friedrichs encanteur, bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 2 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans cette ville, il sera vendu positivement à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et ordre rendu en cour ouverte le 22me jour de juin 1904 et signé en cour ouverte le 28me jour de juin 1904 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District Div. B. pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de valeur décrites à savoir. Le magasin substantiel en briques à trois étages avec grande mansarde centralement situé, Nos 613 et 615 rue Bienville, avec bâtisse "L" dans le fond; Nos 310, 312 et 314 Passage de la Bourse—plus complètement décrite comme suit, à savoir:

1° Tout et particulièrement ce certain lot de terre ensemble avec la bâtisse en briques et autres améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, se trouvant et étant dans la rue Bienville, entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse et mesurant en mesure américaine, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville, incluant le corridor en commun comme il est indiqué sur un plan fait par L. Surgi, le 10me jour de mars 1845, et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire, comme plan No 104, sur une profondeur de 81 pieds, plus ou moins, étant la même propriété qui fut acquise par John Friedrich par acte pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 3 avril 1845 et enregistré dans le livre des transferts 38, fol. 191 et 2ème une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, située dans cette ville, dans l'ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Bienville, Chartres et Conti, et mesurant 48 pieds 2 pouces de face au Passage de la Bourse par 49 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles, mesure anglaise, d'après le plan 293, et déposé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire. Ladite portion de terre est composée de trois lots, Nos 67, 68 et 69, et étant la même propriété qui fut acquise par John Friedrich par acte pardevant Théodore Guyol, ancien notaire, le 7 mai A. D. 1857, et enregistrée dans le livre des transferts 75, folio 192.

Le magasin en briques à trois étages avec mansarde, Nos 613 et 615 rue Bienville, ayant vaste magasin et corridor au rez-de chaussée, avec de vastes appartements au-dessus, et était connu autrefois comme la Salle Colisée, et est bien installée pour Club ou pour autre objet commercial. La bâtisse en briques Nos 310, 312 et 314 Passage de la Bourse est occupée par l'imprimerie Philippe, sous un bail expirant le 30 avril 1908.

Ces splendides propriétés commerciales seront offertes en bloc et présentent une occasion pour placement d'une grande promesse spéculative, étant sur la route directe de la rue du Canal, et à un ilet seulement de la nouvelle bâtisse publique et maison de Cour de $1,000,000. Ils sont de fait situés dans le centre commercial de cette ville où les valeurs seront toujours permanentes et productives. Aucun autre placement ne pourra offrir de plus grandes possibilités avec la certitude de capacité productive présente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets de l'acquéreur portant 7 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final, et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 0/0 honoraires d'avocat, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1904 et faire un dépôt comptant de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 juil—2 3 10 17 24 31—août 1 2

AVIS AUX CREANCIERS.

John Sahuque vs V. P. Tomps.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 73,452—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par John A. Klotz, liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Theodore Cotonio, avocat.
19 juil—19 23 28

Dans l'affaire du Receveur de la Chas J. Schmidt Art Furniture Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,722, Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par M. F. Hollander, receveur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — E. Howard McCaleb, Edward McCaleb, Jr., avocats.
10 juil—10 14 19

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage.

EN BLOC.

Grande Occasion pour Placement.

Augmentant rapidement en valeur et profitable.

Occupation dans propriété couvrant une vaste étendue, spécialement adaptée à de grands intérêts.

Dans une superbe localité pour entrepôt, fabrique ou dépôt.

A proximité très approchée des expéditions et chemins de fer, avec rails à tourniquet déjà posés la rendant facilement accessible à n'importe laquelle des lignes de chemins de fer ou d'expéditions.

Cette occasion spéciale est offerte aux capitalistes des presses à coton favorablement connues des Facteurs et Alabama.

C'est votre chance.

Wm B. Hayward vs Jack Moore Hayward.

No 73,605—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, 21 juillet 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 10 juin 1904, et d'un jugement rendu et signé le 13 juin 1904, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, en bloc, à savoir—

1° La propriété centrale et bien située connue comme la "Presse à Coton Factors", située dans le premier district de cette ville, comprenant et décrite comme un certain ilet de terre, borné par les rues New Levee, maintenant Peters, Tchoupitoulas, Robin et Henderson, mesurant 355 pieds 6 pouces de face à la rue Peters, 417 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Robin, 383 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Henderson et 199 pieds 7 pouces de face à la rue Tchoupitoulas. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant un entrepôt substantiellement bâti en brique et hangars de vaste capacité, admirablement installé pour l'entrepôt et compression de coton. Elle est complètement équipée avec appareils à vapeur et puissantes machines de compression. Sujet à bail expirant le 1er septembre 1904.

2° Le magnifique et central entrepôt, connu comme la "Presse à Coton Alabama", situé dans le premier district de cette ville comprenant et décrit comme un certain ilet de terre borné par les rues Tchoupitoulas, Robin, St Thomas et Terpsichore (autrefois Joséphine) mesurant 436 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 330 pieds de face à la rue Terpsichore, 325 pieds 7 pouces de face à la rue Robin, et 410 pieds 2 pouces de face à la rue St Thomas. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant les bien construits hangars en briques subdivisés de façon à y placer avec facilité une grande quantité de coton. Cette propriété a une extra vaste étendue. Sujet à un bail expirant le 1er septembre 1904.

Les deux propriétés ci dessus décrites seront vendues ensemble ou en bloc.

La propriété ci dessus est adaptée pour plusieurs autres usages en dehors de l'emmagasinage et la compression du coton. Elle est si près du fleuve qu'elle a tous les avantages d'une batture. Sur la rue Robin il y a un double rail tourniquet et sur la rue Terpsichore il y a également un rail tourniquet donnant en conséquence un avantage spécial à une fabrique, un entrepôt ou dépôt ou bien à une vaste entreprise commerciale. La demande pour une propriété de ce genre est constamment augmentante et aucune n'offre de plus grand motif pour augmentation de valeur dans l'avenir. La facilité avec laquelle les marchandises peuvent être transportées au et des débarcadères et chemins de fer et l'espace si étendu pouvant être utilisé doit appeler l'attention du marchand ou du planteur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit d'un an, deux et trois ans, devant être démontrés par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 6 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, les dits billets devant être spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité incluant le pacte de non alienando, les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1904, en plus et au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

Fenner, Henderson et Fenner, W. McL. Fayssoux, Henry G. McCall, H. G. Morgan, avocats.
19 juin—19 19 26—juillet 3 10 17 21

Denis, Danziger & Tessier.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN BEAU LOT A BATIR.

"ELK PLACE."

Entre les avenues Tulane et Cleveland.

Succession de D. W. Williams,

No 63,842 Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 21 juillet 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encanère publique en vertu d'un ordre daté le 14 juin 1904, de l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, dans l'ilet No 302, borné par la rue S. Bassin (maintenant Elk Place), S. Franklin, les avenues Cleveland et Tulane, mesurant 32 pieds de face à la rue S. Bassin sur une profondeur de 91 pieds, décrit comme lot No 3.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer en sus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1904 et de payer comptant au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat.

L'acte de vente pardevant John C Davey, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

Harry H. Hodgson.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

2 COTTAGES DOUBLES

Nos 2020, 2022, 2024, 2026 rue Toledano.

Rapportant $32 par mois.

A l'encan le JEUDI, 28 juillet 1904.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, Bureau, 732 rue Commune, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, en vertu de et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 73,712, dans l'affaire de la succession de Louis Lay vs Sophie Lay et als, jugement rendu le 20 juin et signé le 24 juin 1904, à l'enchère publique, il sera vendu—

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les lettres A et B dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Toledano, S. Rampart et Saratoga, sur un croquis certifié dressé par C. Milo Williams, député voyer de ville, daté 5 juillet 1904, lesdits lots sont contigus et mesurent, lot A 29 pieds 5 pouces de face à la rue Toledano sur une profondeur de 128 pieds, et lot B 30 pieds 7 pouces de face à la rue Toledano sur une profondeur de 128 pieds chacun plus ou moins entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant de deux cottages doubles connus comme les Nos 2020, 2022, 2024 et 2026 rue Toledano.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance en un crédit de un et deux ans en des billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement devant être garantis par une hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 devant être assumées par les acquéreurs au dessus et en plus du prix de l'adjudication, ledit acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, les honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc., etc.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Eliza Venn, veuve de T. A. Boulet

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 73,969—Division E—Attendu que Louis Ernest Boulet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elisabeth Venn, veuve de T. A. Boulet, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. Gustave Lemle, Irving R. Saal, avocats.
19 juil—19 23 28

Succession de Madeline Zehn, veuve de Antonio Tomasich

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 69,795—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Madeline Tomasich, femme de Nick Rizato, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — John Dymond, Jr., avocat. 14 juil—14 18 23

Succession de Victor Zatarain et femme, Whillemina Josephine Mott

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 73,979—Division A—Attendu que Charles J. Mott, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Victor Zatarain et femme, Whillemina Joséphine Mott, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. A. J. Cahill, avocat. 17 juil—17 21 26

Succession de Henry Staerr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 73,062 — Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Veuve Ellen Staerr, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Albert Voorhies, avocat. 16 juil—16 20 25

Succession de Henry F. Heaton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73,200—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julia Heaton, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos Lautenschlaeger, avocat.
16 juil—16 20 25

Succession de Franz Gieferre

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73,097—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mary Jane Giefers et Mme Therese Giefers Lotz, exécutrices testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. Lautenschlaeger, avocat. 16 juil—16 20 25

Succession de Celine Jahrane.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No 69,371—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Sam Henderson Jr. exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas Payne Fenner, avocat.
15 juil—15 19 24

Succession de Mary T. Maguire.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 73,445—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Wm. S. Fisher, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Saunder et Gurley, avocats. 13 juil—13 17 22

Succession de Julia, John B et Josephine Ware.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 69,921—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Cunningham & Cunningham, avocats.
12 juil—12 16 21

Succession de Mme Florence Bradley Hunter

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73,273—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Anne E. Bradley exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—B. R. Forman, avocat.
13 juil—13 17 22

VENTES A L'ENCAN.

Will. J. Morgan.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE SIMPLE.

No 2826 Rue Derbigny.

A L'ENCAN

Succession de William Robert Dunn

No 73,833—Division D—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Hon. juge John St Paul siégeant, ledit ordre daté et signé le 11 juillet 1904, adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI le 11 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Port, les avenues Claiborne et Lafayette, désigné par le numéro Dix, sur un plan par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 11me jour de mars 1896, et mesurant trente deux pieds six pouces et sept lignes (32' 6" 7"') de face à la rue Derbigny, sur cent seize pieds deux pouces et une ligne (116' 2" 1"') de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant galerie sur le côté et quatre chambres. La maison est retirée derrière une jolie barrière en piquets, et dans la cour se trouve hangar, citerne, etc., d'après le plan.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire.

WILL J. MORGAN
Encanteur, bureau No 321 rue Carondelet.
Walter L. Gleason, avocat.
13 juil—13 17 24 31—août 7 11